



BOYCOTT DU CTL SUPPRESSION D'EMPLOI

Les élus de **Solidaires** , **CGT** et **FO** ont fait le choix de ne pas siéger pour le CTL « *suppressions d'emplois* » ré-convoqué, aujourd'hui le 19 janvier 2016.

Car à quoi bon siéger ?

Le dialogue social est devenu, depuis déjà de nombreuses années, et (nous l'avons d'ailleurs vu) ce matin **un long monologue de la direction**, et cette instance (tout particulièrement sur le sujet des suppressions d'emplois) « *une simple chambre d'enregistrement* » : tout est acté, ficelé.

Depuis des années, nous dénonçons les conséquences des suppressions d'emplois qui couplées aux fortes de vacances de postes augmentent les charges de travail, écrasent les agents et génèrent une pression ayant des conséquences parfois grave sur la santé des personnels.

Nous avons manifesté de divers façons, essayé différentes approches, tenter de vous convaincre par tous les moyens de ces choix absurdes qui détériorent le service public fiscal et comptable dans notre département, grand oublié des pouvoirs publics

Force est de constater que malgré nos protestations réitérées, depuis 13 années consécutives, se tient ce CTL sans qu'un seul des 500 emplois supprimés sur la direction depuis 2002 n'ait pu être sauvé au cours de cette instance

Seule la mobilisation des personnels a permis d'influer localement sur le niveau des effectifs comme on témoigne la dernière grande grève locale le 15 novembre 2012 qui avait abouti au fait que le 93 avait été le seul département francilien sans vacances d'emplois au 1 septembre 2013.

Alors non, nous ne voulons pas assister à une présentation des déclinaisons locales de ces politiques mortifères.

Oui, nous veillerons localement à la situation des agents dans les services. (**nous vous demandons d'ailleurs d'entendre la demande des agents du PCE de Saint-DENIS qui ont un texte à vous lire après votre refus de les recevoir en audience**)

Non, nous ne siégerons pas à la deuxième convocation du CTL qui, de toutes façons, avec ou sans nous (aucun quorum n'étant requis), sera réputé comme ayant donné son avis : enfin celui de la Direction Générale.